Les actions

I. Les actions devant les juridictions pénales et administratives en 2017

Un bilan plutôt pessimiste ressemblant à ce qu'on a observé ces dernières années. L'analyse des affaires suivies, gagnées ou perdues permet de tirer deux enseignements :

- ne rien lâcher quand on est persuadé d'avoir raison et d'agir pour l'intérêt général. Notre action collective en soutien à l'association NOVISSEN, qui fait un travail remarquable contre la ferme des 1000 vaches, est là pour nous le rappeler.

- la justice est sinistrée et instruit dans de très mauvaises conditions, globalement avec un manque de moyens et de motivation, les dossiers d'atteinte à l'environnement et à la nature.

6 affaires ont été suivies par les bénévoles, jugées ou en cours devant les juridictions pénales :

1. Relaxe à notre grand étonnement dans l'affaire du ball-trap commercial à **Terny Sorny.** La plainte que nous avions déposée avec l'association locale pour la protection du bois des boules n'a rien donné. Les travaux réalisés sans autorisation avec des sables de fonderie contenant des polluants n 'ont pas été considérés comme illégaux. Une autre piste est explorée actuellement par le conseil municipal.

2. Confirmation d'une condamnation prononcée par le TGI de Paris en 2015 contre le gérant d'une entreprise pour stockage illégal de déchets amiantés dans l'Oise. La Cour d'Appel octroie des dommages et intérêts à plusieurs associations. Nous n'avons toujours rien perçu, une procédure est en cours.

3. Une autre affaire de dépôt illégal dans l'Aisne à Essômes sur Marne jugée une première fois par le TGI de Soissons puis par la Cour d'Appel d'Amiens. L'entrepreneur connu depuis 1999 pour des activités illégales ne sera pas poursuivi alors qu'il a pollué le sol par des dépôts de déchets toxiques. Il avait été convoqué à l'audience au nom de sa société et non pas en son nom propre. Il a mis sa société en liquidation judiciaire. L'action pénale est définitivement éteinte.

4. Relaxe dans une affaire de retournement de prairie sur plusieurs hectares, en zone humide en vallée de l'Oise à Séry les Mézières. Les données faunistiques qu'avaient utilisé les agents de l'ONCFS n'ont pas été suffisantes pour que le prévenu soit jugé pour destruction d'habitats d'espèces protégées.

5. Une affaire de destruction de haies en Thiérache avec destruction de nid d'espèces protégées. L'affaire a été instruite par le TGI de Lille mais nous n'avons à ce jour aucun retour du Délégué du Procureur qui instruit ce dossier et à qui nous avions transmis nos conclusions de partie civile. Il n'a pas répondu à nos derniers mails.

6. Et toujours le dossier du dépôt sauvage de Corbie dont les premières actions remontent à 2011. L'instruction de cette affaire est au point mort malgré les promesses écrites du Procureur général en 2016. Le Préfet et le Procureur se rejettent mutuellement l'enlisement de ce dossier. Dernier épisode en date, pas de réponse à notre demande de visite sur le terrain avec les services de l'Etat et le Procureur. L'entreprise en cause continue les remblais avec un sentiment d'impunité.

4 actions menées par le CA devant les juridictions administratives, Elles sont engagées avec d'autres associations :

1. Avec DECICAMP à Loueuse dans l'Oise contre un projet de porcherie. Le dossier est en cours.

2. Avec le ROSO et l'association Valois Environnement contre la modification du PLU de Peroy-les Gombries qui permettrait la réalisation d'un projet de centre de traitement de déchets en plein sur un biocorridor. Nous avons gagné en 1ère instance devant le TA d'Amiens, confirmé par la Cour d'appel de Douai. Il est actuellement devant la Cour de Cassation.

3. Avec la fédération de pêche de l'Aisne contre un arrêté préfectoral définissant les points d'eau. Il s'agit de la délimitation des Zones de Non Traitement (ZNT) à proximité des points d'eau. Certains ruisseaux n'ont pas été retenus sur les cartes référencées dans l'arrêté.

4. Avec NOVISSEN, 3 autres associations et environ 200 riverains. 5 ans après les premiers recours contre l'autorisation préfectorale d'exploiter un élevage de 500 vaches, les juges de la Cours Administrative d'Appel de Douai ont enfin reconnu que l'arrêté était illégal en raison de l'absence de justification des garanties financières de l'exploitant. En clair, le dossier déposé par la SCEA Cote de la Justice était incomplet. Nous l'avions soulevé à l'enquête publique mais le Préfet avait quand même délivré une autorisation. C'est une situation inédite en France, de ce fait la CAA de Douai a saisi le Conseil d'Etat pour statuer sur les suites à donner.

II. Picardie Nature se réorganise et retrouve son rythme

Année de reconstruction, 2017 aura été l'année où Picardie Nature est sortie du redressement judiciaire pour créer une nouvelle organisation de travail et continuer de répondre à ses objectifs associatifs. Retrouver un fonctionnement normal avec le CA, les salariés et les bénévoles, développer de nouveaux partenariats publics et privés et renforcer les plus anciens, animer les réseaux de bénévoles, innover avec de nouveaux projets… et, dans le même temps, accélérer la construction d'un observatoire régional de la faune sauvage et de toutes les activités à l'échelle des Hauts-de-France, et non plus simplement en Picardie.

UNE ANNÉE EN TROIS TEMPS :

Le **1er trimestre** s'est déroulé dans le même état d'esprit que l'année 2016 : incertitudes sur les financements, interrogations de tous les partenaires, refus de prise en charge dans les assiettes subventionnables de toutes les charges de la dette, trésorerie fragile, réalisation du dernier licenciement du plan de restructuration, préparation du plan de désendettement à présenter au tribunal, etc…

Puis, quelques signaux positifs dans le **2ème trimestre**, notamment, l'obtention d'une convention annuelle avec la région Hauts- de-France… qui ont permis de construire un plan de remboursement de la dette à présenter au tribunal en juillet qui l'a homologué en Août 2017.

Le dernier trimestre 2017 permet à l'association de retrouver un fonctionnement qui se normalise puis un vrai re-développement des activités de l'association :

- L'obtention d'un soutien bancaire par une ligne dailly,
- la remise en marche des outils de fonctionnements habituels : carte bancaires, délégation de signature, la possibilité de recevoir des avances sur les subventions…,
- l'obtention de plusieurs appels à projets,
- des sollicitations extérieures en augmentation,
- la possibilité d'embaucher des CDD en fin d'année pour compléter certaines missions,
- la réalisation d'un audit RH par FNE, fait à la demande de Picardie Nature permet de proposer puis construire une nouvelle méthode de travail par « projet » pour les salariés et la validation d'un plan stratégique et d'indicateurs de suivi.

LES AXES DE LA RÉORGANISATION VALIDES EN 2016 :

- *Se recentrer sur le cœur d'intervention et d'engagement de l'association : l'étude, la connaissance et la protection de la nature et de la faune sauvage en particulier*
- *Garder 2 piliers « nature » et « environnement » importants,*
- *L'engagement de l'association à soutenir et renforcer la place des bénévoles dans la gouvernance, la mise en œuvre de toutes ses actions et la représentation des citoyens.*
- *Faire évoluer le modèle économique de l'association en articulant mieux l'origine des financements :publics et privés (financements participatifs et citoyens, projets partenariaux ou prestations de services)*
- *Améliorer les stratégies de communication de l'association autour de messages précis.*
- *Continuer le rapprochement avec d'autres associations naturalistes pour construire un observatoire de la faune sauvage à l'échelle des hauts-de-France.*

2017 était l'année post-restructuration et une grande incertitude demeurait sur la possibilité de mener les actions telles qu'elles avaient été validées et de maintenir le cadre de ces axes stratégiques.
L'analyse montre que Picardie Nature poursuit positivement son cheminement dans le cadre de ces axes stratégiques et continue son évolution vers une association engagée, professionnelle, communicante et partenariale.



FOCUS SUR L'AUDIT INTERNE

Extrait de la convention unissant Picardie Nature et FNE pour la mise en œuvre de l'audit :
« Afin de répondre à la 2ème ambition du plan stratégique de FNE sur la période 2017-2019, le Bureau de FNE a validé en juillet 2017 le lancement d'un chantier consacré à la mise en place d'une offre de service pour les associations membre de FNE.

Le dispositif « Audit territorial FNE » correspond à une offre de service de la fédération France Nature Environnement destinée aux président.e.s des associations membres du mouvement FNE volontaires, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. »

Picardie Nature s'est portée volontaire pour être accompagnée dans ses réflexions organisationnelles. Les axes stratégiques ayant été revus et l'organisation historique ayant été interrogée par le Redressement Judiciaire, il semblait intéressant de bénéficier du regard « extérieur » mais « amical » de FNE pour réfléchir et s'inspirer des réflexions des autres associations membres.

L'audit a eu lieu entre Octobre et Décembre 2017. Il a fait l'objet d'une mobilisation du CA, de la directrice et de l'équipe salariée.
Des restitutions ont été présentées puis mises en œuvre dés 2018.

Après un diagnostic et une analyse des risques majeurs identifiés collectivement., **Extrait des éléments clefs qui ressortent de l'audit :**

1. Définition d'une ambition, d'axes stratégiques, d'indicateurs de mesure et de suivi et d'une gouvernance adaptée.

Développer la notoriété de PN
Assurer une diversification financière pour faire évoluer les produits maîtrisables à 50 % du budget de l'association en 2020
Impliquer davantage les bénévoles dans le pilotage et le suivi des activités de PN
Avoir une politique RH à la hauteur de nos ambitions, en mettant l'accent sur la formation et les conditions de travail
Faire évoluer l'organisation salariée pour une réactivité maximale face aux projets tout en renforçant la transversalité
Concevoir et développer une stratégie de communication en phase avec un niveau élevé de notoriété

2. Accompagner l'évolution des modes de travail des salariés vers un mode projet plus affirmé et plus lisible. Identifier les projets « tirés » et les projets « poussés », les activités récurrentes des activités plus ponctuelles, outiller l'équipe via des notes d'opportunités et des feuilles de route annuelles, favoriser la place des bénévoles dans le pilotage et le suivi des actions.

3. La mise en œuvre d'une Gestion Prévisionnelles des Emplois et Compétences plus performante.

4. Un travail à mener sur la mobilisation, la fidélisation et l'accompagnement du bénévolat.

5. Une articulation Direction / Bureau / CA dans une gouvernance à préciser et renforcer .

6. une articulation avec une fédération FNE HdF naissante à construire.

Merci à Bernard Puil pour la qualité de son écoute, sa disponibilité et sa capacité à nous faire partager les bonnes expériences du réseau FNE.
Merci à FNE pour le temps et les compétences mis à notre service gratuitement.

III. Les actions animées par des salariés

L'observatoire régional de la faune sauvage a conforté ses partenariats et sa reconnaissance en continuant son activité régulière et répondant à des appels à projets. Ce positionnement a permis d'obtenir des financements nouveaux et de mieux articuler les envies des bénévoles et salariés en termes d'études et de projets et leurs mises en œuvre concrètement par de nouveaux soutiens financiers.
Par ailleurs, les échanges avec l'équipe du GON se sont intensifiés tout au long de l'année et sont maintenant réguliers pour permettre une articulation de plus en plus forte entre nos activités et nos fonctionnements respectifs.
La **mission phoque**, complètement réintégrée à l'observatoire a continué, grâce à la mobilisation d'une équipe de bénévoles qui ont assuré intégralement la Surveillance Estivale 2017 et à une chargée d'étude dont les missions sont recentrées sur la dimension étude. Cette articulation des missions est un changement par rapport aux années précédentes et nécessite notre attention pour soutenir cette nouvelle organisation.

La nouvelle mission Faune et Bâti trouve son rythme et sa reconnaissance entre ses missions historiques de médiation avec des particuliers pour le maintien de chauves-souris dans leur habitation par exemple, et de nouvelles formes d'interventions : chantiers d'aménagements, conseils à des propriétaires d'habitats collectifs, accompagnement à la réalisation de chantiers, etc.

Les **activités d'animation et de découverte** sont complètement réorganisées et recentrées autour des interventions payantes en direct devant tous les public. La coordination du calendrier des sorties gratuites animées par des bénévoles et salariés ainsi que la coordination des réponses aux sollicitations pour animer un stand lors de manifestations dans toute la région sont malheureusement en souffrance par manque de financement publics. Cette situation n'est pas spécifique à notre association et est largement partagée par tous les acteurs de la sensibilisation à la nature. Une bénévole a accepté de participer à cette coordination à la fin de l'année 2017 mais cette situation doit attirer toute notre vigilance car elle implique de faire reposer, même momentanément, un axe important de notre projet associatif sur des bénévoles et non plus sur des salariés, contrairement à ce qui se passait ces dernières années.

L'expérimentation lancée en 2015 du projet **Nature Propre** s'est terminée en septembre 2017 par la rédaction d'un rapport complet. A l'issue de l'expérimentation, la volonté de l'association est de poursuivre ce programme autour de 2 axes :

- un axe d'observation et d'analyse du phénomène des dépôts sauvages à l'échelle Hauts-de-France, cette analyse devra être régionale et, dans le même temps, valoriser une approche territoriale
- un axe d'essaimage de l'outil et d'accompagnement des acteurs locaux dont les acteurs publics.

Pour ce faire, un recrutement pour remplacer Yves a été mis en œuvre en 2018 validé pour permettre de mettre en œuvre ces axes de travail et de les évaluer en 2018.

